Proposition de réforme de la gouvernance intercommunale du Bassin d'Arcachon

Objectif du document

Proposer une vision modernisée de la gouvernance territoriale du Bassin d'Arcachon pour remplacer le modèle actuel jugé obsolète et oligarchique, et favoriser une gestion transparente, démocratique et adaptée aux enjeux contemporains.

1. Contexte

Le Bassin d'Arcachon est aujourd'hui structuré autour de trois intercommunalités : la COBAS, la COBAN et la CC Val de l'Eyre. Ce système issu d'évolutions historiques ne reflète plus pleinement les réalités territoriales actuelles : mobilité croissante, enjeux climatiques, pression foncière, attentes citoyennes, tourisme massif et nouveaux modèles économiques.

Des perceptions de gouvernance « fermée », de décision « descendante » et d'un manque de transparence budgétaire et stratégique nourrissent un sentiment d'obsolescence du modèle intercommunal. L'enjeu n'est pas de nier le travail effectué, mais de moderniser profondément le fonctionnement afin de renforcer la démocratie locale et l'efficacité collective.

2. Enjeux actuels

Le Bassin d'Arcachon fait face à des défis majeurs : pression immobilière, gestion du trait de côte, préservation des milieux naturels, tourisme massif, mobilité, équité territoriale entre littoral et arrière-pays. Le système institutionnel actuel, fragmenté entre trois intercommunalités et plusieurs syndicats spécialisés, génère des redondances, des incohérences et un manque de lisibilité pour les citoyens et les acteurs du territoire.

3. Objectifs de la réforme

La fusion territoriale vise à moderniser la gouvernance du Bassin d'Arcachon en poursuivant cinq objectifs :

1. Cohérence territoriale et stratégique — une vision unique pour l'ensemble du Bassin et du Val de l'Eyre.

2. Transparence démocratique — décisions lisibles, contrôlables et accessibles à tous.

3. Efficacité de l'action publique — mutualisation des moyens financiers, humains et techniques.

4. Participation citoyenne — implication directe des habitants, associations et acteurs économiques dans l'élaboration des politiques publiques.

5. Résilience environnementale et économique — adaptation du territoire aux enjeux climatiques, fonciers et touristiques.

4. Modèle de gouvernance proposé

La fusion intercommunale et l'intégration des organismes de gestion territoriale doivent s'accompagner d'un modèle de gouvernance équilibré garantissant transparence, représentativité et efficacité.

4.1 Structure institutionnelle

Création d'une entité unique : Communauté Territoriale du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre (CTBAVE).

Dissolution ou absorption progressive des organismes spécialisés (SIBA, Syndicat Mixte des Port... Modèle de gouvernance proposé

4.1 Création d'une Collectivité du Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre (CBAVE)

Cette nouvelle structure remplacerait les trois intercommunalités actuelles ainsi que les principaux syndicats spécialisés (SIBA, Syndicat Mixte des Ports, SMBABE, etc.).

4.2 Organisation institutionnelle

Un Conseil Territorial composé d'élus désignés par les conseils municipaux.

Une représentation équilibrée assurant qu'aucune commune ne puisse dominer la gouvernance.

Une Présidence et des Vice-présidences tournantes pour garantir l'alternance.

Des conférences territoriales par grands bassins de vie pour préserver les identités locales.

4.3 Garde-fous démocratiques

Quorum renforcé pour les décisions stratégiques.

Session annuelle de reddition publique des comptes.

Transparence des votes et des budgets via une plateforme numérique.

5. Mécanismes de participation citoyenne

Pour garantir une gouvernance ouverte et éviter toute concentration excessive du pouvoir, la nouvelle structure s’appuie sur un dispositif complet de participation citoyenne.

5.1 Conseil citoyen territorial

Instance consultative permanente composée d’habitants tirés au sort, de représentants associatifs et d’acteurs économiques.

Avis obligatoires sur les décisions stratégiques : budget, urbanisme, mobilité, environnement, tourisme, gestion du trait de côte.

Restitution publique des avis avec réponse motivée de l’exécutif.

5.2 Budgets participatifs territoriaux

Part dédiée du budget d’investissement soumise à choix des citoyens via plateforme numérique et réunions publiques.

Priorité à des projets locaux concrets : espaces publics, transition écologique, équipements culturels et sportifs, mobilité douce.

5.3 Consultations publiques obligatoires

Pour tout projet majeur ayant un impact environnemental, économique ou social.

Intégration d’un compte rendu public et d’éventuels ajustements du projet.

5.4 Droit d’interpellation citoyenne

Un seuil défini de signatures permet d’inscrire un sujet à l’ordre du jour du conseil communautaire.

Garantit la prise en compte de préoccupations collectives.

5.5 Plateforme numérique de transparence et participation

Tableau de bord en temps réel des projets, budgets et décisions.

Participation en ligne : sondages, propositions citoyennes, suivi des engagements.

Ces mécanismes ne se substituent pas aux élus mais renforcent la légitimité démocratique de la nouvelle structure en faisant des citoyens des acteurs à part entière de la décision publique. Mécanismes de participation citoyenne

Création d'un Conseil Citoyen du Bassin (50 membres tirés au sort parmi les habitants).

Budget participatif annuel dédié à des projets locaux.

Consultations publiques en ligne sur les documents stratégiques.

Possibilité de pétition citoyenne conduisant à l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour du Conseil Territorial. Scénario de réforme : Fusion territoriale du Bassin d'Arcachon Ce scénario propose la création d'une seule structure territoriale regroupant :

Les trois intercommunalités (COBAS, COBAN, CC Val de l'Eyre)

Les organismes spécialisés (SIBA, Syndicat Mixte des Ports, SIBA-VE, et autres syndicats compétents)

Finalité

Assurer une gouvernance unifiée, efficace, transparente et cohérente pour l'ensemble du Bassin, du littoral jusqu'à l'arrière-pays.

Avantages principaux

Cohérence territoriale : Politique unique sur l'urbanisme, l'environnement, la mobilité et l'économie.

Efficacité économique : Mutualisation des budgets, des services publics et des équipements.

Lisibilité démocratique : Un seul décideur identifié, un projet de territoire clair et partagé.

Poids politique accru : Capacité renforcée à négocier avec l'État, la Région et l'Europe.

Risques à maîtriser

Risque de centralisation excessive du pouvoir.

Perte de repères ou craintes d’effacement des communes.

Complexité administrative et juridique de la transition.

Conditions de réussite

Garantir un juste équilibre entre toutes les communes.

Mettre en place des garde-fous institutionnels (voir section suivante).

Accompagner la transition sur un calendrier réaliste.

4. Gouvernance démocratique proposée

Pour éviter toute dérive oligarchique, la fusion s’accompagne d’un modèle démocratique renouvelé :

Représentation équilibrée des communes au sein du conseil communautaire (pondération limitée par population).

Rotation obligatoire des présidences et vice-présidences pour éviter les situations de rente politique.

Conseil Citoyen du Bassin d’Arcachon (consultatif mais doté d’un droit d’interpellation publique).

Budgets participatifs thématiques (environnement, mobilité, cadre de vie).

Sessions de décision publiques et retransmises, avec comptes rendus lisibles.

Plateforme numérique de transparence (projets, budgets, appels d’offres, votes, suivis d’indicateurs).

5. Plan de mise en œuvre

1. Année 1 – Diagnostic et accord de principe

Audit territorial et financier des structures actuelles.

Consultation citoyenne et communale.

Vote du principe de fusion.

2. Années 2-3 – Harmonisation des compétences et budgets

Fusion des services, regroupements de syndicats, harmonisation RH.

3. Année 4 – Adoption du statut du « Territoire du Bassin d'Arcachon »

Mise en place de la nouvelle gouvernance démocratique.

4. À partir de l'année 5 – Déploiement des projets stratégiques unifiés

Mobilité, environnement, logement, économie bleue et verte.

6. Plan de mise en œuvre

La mise en place de la nouvelle gouvernance doit s'effectuer de manière progressive, afin de garantir la continuité du service public, l'adhésion des acteurs et le respect des contraintes juridiques.

6.1 Phase 1 — Préfiguration (année 1)

Création d'un comité de transition incluant élus, citoyens, services techniques et représentants associatifs.

Diagnostic partagé des compétences, budgets, personnels et équipements des trois intercommunalités et des syndicats absorbés.

Élaboration du projet de statuts et du pacte de gouvernance.

Consultation publique territoriale obligatoire.

6.2 Phase 2 — Fusion institutionnelle (années 2 à 3)

Vote des conseils communautaires et validation préfectorale.

Fusion juridique des trois intercommunalités.

Création de la Communauté Territoriale du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre (CTBAVE).

Mise en place du conseil communautaire transitoire et des commissions.

6.3 Phase 3 — Intégration des organismes associés (années 3 à 5)

Absorption progressive du SIBA, du Syndicat Mixte des Ports et d’autres structures spécialisées.

Harmonisation des marchés publics, systèmes informatiques et ressources humaines.

Lancement du portail numérique citoyen unique.

6.4 Phase 4 — Consolidation et montée en puissance (années 5 à 8)

Ajustements organisationnels selon les retours du terrain.

Généralisation des budgets participatifs et des consultations publiques.

Évaluation de l’efficacité de la gouvernance par un audit externe indépendant.

6.5 Principes transversaux de mise en œuvre

Transparence totale de chaque étape du calendrier.

Participation citoyenne tout au long du processus.

Communication régulière auprès des habitants et acteurs du territoire.

Engagement clair à ne pas augmenter les impôts durant la période de transition. Indicateurs de suivi

Taux de participation citoyenne aux consultations et budgets participatifs.

Nombre de sessions publiques et de décisions accessibles en ligne.

Niveau de mutualisation budgétaire.

Diminution des coûts de fonctionnement liés aux doublons institutionnels.

Satisfaction des collectivités et des habitants (enquêtes annuelles).

7. Indicateurs de suivi et d’évaluation

Le succès de la réforme repose sur un système d’évaluation transparent permettant de mesurer l’efficacité de la nouvelle gouvernance et l’implication citoyenne.

7.1 Indicateurs de gouvernance

Publication du taux de participation aux instances décisionnelles.

Respect du calendrier annuel de publication des comptes rendus et rapports.

Nombre de décisions modifiées à la suite d'avis citoyens ou associatifs.

7.2 Indicateurs de performance publique

Coût de fonctionnement par habitant avant/après la fusion.

Taux de mutualisation des services et infrastructures.

Délais moyens de traitement administratif.

7.3 Indicateurs d'impact territorial

Progression du nombre de logements accessibles.

Évolution des émissions territoriales de gaz à effet de serre.

Préservation ou restauration des espaces naturels sensibles.

Amélioration de la mobilité (transports en commun, intermodalité).

---

8. Résumé en 10 points

1. Le Bassin d'Arcachon fait face à des enjeux nouveaux nécessitant une gouvernance unifiée et lisible.

2. Le système intercommunal actuel est fragmenté, avec des compétences éclatées entre plusieurs organismes.

3. La fusion crée une seule collectivité territoriale pour l'ensemble du Bassin et du Val de l'Eyre.

4. Les syndicats spécialisés (ports, environnement, tourisme, etc.) sont intégrés.

5. Fusion des 3 intercommunalités et intégration des syndicats territoriaux pour une gouvernance unifiée.

6. Création de la Communauté Territoriale du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre (CTBAVE).

7. Représentation équilibrée de toutes les communes, sans domination démographique.

8. Conseil citoyen territorial permanent avec droit de saisine et avis public.

9. Plateforme numérique de transparence : budgets, décisions, projets, calendrier.

10. Budgets participatifs annuels par commune et à l'échelle du territoire.

11. Mutualisation des compétences : mobilité, énergie, environnement, tourisme, urbanisme.

12. Transition progressive via comité de transition et harmonisation des services.

13. Indicateurs transparents pour mesurer gouvernance, performance et impact.

14. Finalité : une gouvernance moderne, claire, efficace et collective au service de l'avenir du Bassin d'Arcachon.

1. Une seule gouvernance pour tout le Bassin.

2. Intégration des syndicats pour plus de cohérence.

3. Mutualisation des budgets et des services.

4. Décisions lisibles, centralisées et partagées.

5. Représentation équilibrée des communes.

6. Rotation des responsabilités politiques.

7. Conseil citoyen permanent.

8. Budgets participatifs annuels.

9. Plateforme de transparence en accès libre.

10. Évaluation continue de la gouvernance et ajustements possibles. Vision proposée Construire une intercommunalité cohérente, transparente et démocratique à l'échelle du Bassin et de son arrière-pays, avec pour objectifs :

Une gouvernance équilibrée entre toutes les communes.

Une participation citoyenne structurée et continue.

Une mutualisation renforcée pour réduire les doublons et améliorer l'efficacité publique.

Une lisibilité accrue des décisions et des dépenses publiques.

Une capacité d'adaptation aux enjeux climatiques, touristiques, économiques et démographiques.

---

3. Scénario de réforme structurelle

3.1. Regroupement progressif des trois intercommunalités existantes

Création d’une Communauté unique du Bassin d’Arcachon et Val de l’Eyre, permettant :

Une gouvernance unifiée pour les sujets transversaux (habitat, mobilité, environnement, énergie, tourisme).

La fin des rivalités de compétences et des logiques de concurrence interne.

Une stratégie territoriale lisible et commune.

3.2. Gouvernance renouvelée et plus démocratique

Conseil communautaire composé selon un équilibre : poids démographique + garantie minimale pour les petites communes.

Fin des logiques de domination territoriale de quelques communes.

Publicité systématique des délibérations, budgets, votes et travaux de commission.

3.3. Participation citoyenne organisée et permanente

Création d’un Conseil citoyen du Bassin d’Arcachon, avec tirage au sort + volontaires + représentants associatifs.

Consultations publiques obligatoires pour les grands projets (urbanisme, mobilité, environnement, tourisme).

Budget participatif intercommunal orienté transition écologique et innovation sociale.

3.4. Mutualisation stratégique des compétences

Services communs pour mobilité, environnement, énergie, développement économique, communication.

Planification coordonnée du logement et de la préservation des espaces naturels.

Politique unifiée de transition climatique et de protection du littoral.

4. Plan de mise en œuvre

Phase Durée estimée Objectifs

Diagnostic 6 mois État des lieux de la gouvernance, finances, compétences et besoins du territoire
Concertation 6 à 12 mois Débats citoyens, ateliers, tables rondes et amendements avec élus et acteurs économiques
Adoption 6 mois Vote des statuts communautaires et validation préfectorale
Déploiement 1 à 3 ans Mise en place des nouvelles instances et services mutualisés

Un bilan d'évaluation public serait rendu chaque année, avec possibilité d'ajustement des statuts après 3 ans.

---

5. Bénéfices attendus

Pour les citoyens : plus de transparence, plus d'influence sur les décisions, une meilleure maîtrise des dépenses publiques.

Pour les élus : plus d'efficacité, fin de la redondance des projets et des conflits de périmètre, meilleure capacité stratégique.

Pour les entreprises et associations : un guichet unique, une stratégie économique et touristique lisible, une gouvernance simplifiée.

Pour l'environnement et le patrimoine naturel : planification intégrée de la transition écologique, des déplacements et de la gestion du littoral.

Conclusion

Cette réforme n'est pas une remise en cause des personnes, mais un changement d'époque. Le Bassin d'Arcachon est un territoire à forte identité, confronté à des défis majeurs qui exigent une gouvernance moderne, parfaitement lisible et pleinement démocratique.

La réussite dépendra de la mobilisation de tous : élus, citoyens, associations et acteurs économiques. Une intercommunalité rénovée peut devenir un modèle national d'innovation démocratique et territoriale.